

**Commune de CHATEAUDUN**

---

**CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 25 juin 2012 – 20 H 30**

**COMPTE RENDU**

### **Etaient présents**

M. Didier HUGUET, maire  
M. CAPLAIN, M. LECOIN, Mme FEZARD, Mme VASSEUR, M. PARDESSUS, M. PRIOU, M. VILPOU maires adjoints

Mme BERRONEAU, M. ZANELLO conseillers municipaux délégués

Mme BEAUVILLAIN, M. METAIS, Mme GUY, M. MARCHAND, M. COUTOUT, M. REBOURS, M. JOSSEAU, Mme DESROCHES, Mme SEIGNEURET, conseillers municipaux

### **Etaient absents et excusés**

Mme CIMIANO (pouvoir à Mme FEZARD), M. HUMEAU (pouvoir à M. PARDESSUS), Mme CAUCHY (pouvoir à Mme VASSEUR), Mme YVON (pouvoir à M. VILPOU), M. FERRAGU, M. BOUMBE, Mme LAMY (pouvoir à M. ZANELLO), Mme FLAGEOLLET (pouvoir à M. METAIS), Mme LENOIR, M. NOBLET (pouvoir à M. CAPLAIN), Mme BERGER (pouvoir à M. COUTOUT), M. DUPONT, M. BOCHE, M. BARRAULT

### **Secrétaire de séance**

M. ZANELLO

---

## **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 MARS 2012**

Vu l'exposé de M. Le Maire,

A l'unanimité,

Le conseil municipal,

Approuve le procès verbal de la séance du 29 mars 2012

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

Vu l'exposé de M. Le Maire

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Sous la présidence de M. CAPLAIN, premier adjoint, Monsieur le Maire ayant quitté la salle

A l'exception de M. COUTOUT, Mme BERGER, M. JOSSEAU qui s'abstiennent et de Mme SEIGNEURET qui ne prend pas part au vote

Approuve le compte administratif du budget général pour l'exercice 2011

**COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – BUDGET ANNEXE G.T.V.A. (Zone d'Activités de la Nouvelle Garenne)**

Vu l'exposé de M. le Maire

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Sous la présidence de M. CAPLAIN, premier adjoint, Monsieur le Maire ayant quitté la salle

A l'exception Mme SEIGNEURET qui ne prend pas part au vote,

Approuve le compte administratif du budget annexe G.T.V.A. pour l'exercice 2011.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – BUDGET ANNEXE B.T.V.A. (Parc d'Activités de la Bruyère)**

Vu l'exposé de M. Le Maire

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Sous la présidence de M. CAPLAIN, premier adjoint, Monsieur le Maire ayant quitté la salle

A l'exception Mme SEIGNEURET qui ne prend pas part au vote,

Approuve le compte administratif du budget annexe B.T.V.A. pour l'exercice 2011

**COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – BUDGET ANNEXE CLOS DES LAMBERTS**

Vu l'exposé de M. le Maire

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Sous la présidence de M. CAPLAIN, premier adjoint, Monsieur le Maire ayant quitté la salle

A l'exception Mme SEIGNEURET qui ne prend pas part au vote,

Approuve le compte administratif du budget annexe CLOS DES LAMBERTS pour l'exercice 2011

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – BUDGET ANNEXE ZONE D’ACTIVITÉS ROUTE D’ORLÉANS**

Vu l’exposé de M. Le Maire

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Sous la présidence de M. CAPLAIN, premier adjoint, Monsieur le Maire ayant quitté la salle

A l’exception Mme SEIGNEURET qui ne prend pas part au vote,

Approuve le compte administratif du budget annexe de la ZONE D’ACTIVITÉS ROUTE D’ORLÉANS pour l’exercice 2011

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - BUDGET ANNEXE ATELIERS LOCATIFS BEAUVOIR**

Vu l’exposé de M. Le Maire

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Sous la présidence de M. CAPLAIN, premier adjoint, Monsieur le Maire ayant quitté la salle

A l’exception Mme SEIGNEURET qui ne prend pas part au vote,

Approuve le compte administratif du budget annexe ATELIERS LOCATIFS BEAUVOIR pour l’exercice 2011

## **BUDGET ANNEXE ESPACE COMMERCIAL SAINT-JEAN**

Vu l’exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Sous la présidence de M. CAPLAIN, premier adjoint, Monsieur le Maire ayant quitté la salle

A l’exception Mme SEIGNEURET qui ne prend pas part au vote,

Approuve le compte administratif du budget annexe ESPACE COMMERCIAL SAINT-JEAN pour l’exercice 2011

**COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT  
GUINGUETTE/SAULIÈVRE**

Vu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Sous la présidence de M. CAPLAIN, premier adjoint, Monsieur le Maire ayant quitté la salle

A l'exception Mme SEIGNEURET qui ne prend pas part au vote,

Approuve le compte administratif du budget annexe LOTISSEMENT GUINGUETTE/SAULIÈVRE pour l'exercice 2011 :

**COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Vu l'exposé de M. Le Maire

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Sous la présidence de M. CAPLAIN, premier adjoint, Monsieur le Maire ayant quitté la salle

A l'exception Mme SEIGNEURET qui ne prend pas part au vote,

Approuver le compte administratif du budget annexe ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2011

**COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – BUDGET DE LA RÉGIE DE L'OFFICE DE  
TOURISME**

Vu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Sous la présidence de M. CAPLAIN, premier adjoint, Monsieur le Maire ayant quitté la salle

A l'exception Mme SEIGNEURET qui ne prend pas part au vote,

Le conseil d'exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme a émis un avis favorable.

Approuve le compte administratif du budget de la RÉGIE DE L'OFFICE DE TOURISME pour l'exercice 2011 :

**COMPTES DE GESTION 2011 – BUDGET GÉNÉRAL, BUDGETS ANNEXES ET BUDGET DE LA RÉGIE DE L'OFFICE DE TOURISME**

Vu l'exposé de M.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception Mme SEIGNEURET qui ne prend pas part au vote,

Approuve

- Le compte de gestion du budget général de l'exercice 2011
- Les comptes de gestion des budgets annexes
- Le compte de gestion de la Régie de l'Office de Tourisme

établis par le Trésorier Principal, lesquels sont conformes aux comptes administratifs.

**BUDGET GÉNÉRAL – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011**

Vu l'exposé de M. le Maire

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception Mme SEIGNEURET qui ne prend pas part au vote,

Affecte le résultat de fonctionnement 2011 de la façon suivante :

En investissement

1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé destiné à couvrir le besoin net de financement constaté au 31/12/2011.....	2 110 806,88 €
---	----------------

**BUDGET ANNEXE G.T.V.A. – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011**

Vu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception Mme SEIGNEURET qui ne prend pas part au vote,

Affecte le résultat de la façon suivante :

En fonctionnement

002 – Résultat de fonctionnement reporté.....	8 966,69 €
---	------------

## **BUDGET ANNEXE B.T.V.A. – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011**

Vu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception Mme SEIGNEURET qui ne prend pas part au vote,

Affecte Le résultat de la façon suivante :

### **En investissement**

1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé.....50 001,00 €

## **BUDGET ANNEXE ROUTE D'ORLEANS – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011**

Vu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception Mme SEIGNEURET qui ne prend pas part au vote,

Affecte Le résultat de la façon suivante :

### **En investissement**

1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé.....1,06 €

## **BUDGET ANNEXE ATELIERS LOCATIFS BEAUVOIR – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011**

Vu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception Mme SEIGNEURET qui ne prend pas part au vote,

Affecte Le résultat de la façon suivante :

### **En investissement**

1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé.....44 039,16 €

**BUDGET ANNEXE ESPACE COMMERCIAL SAINT-JEAN –  
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011**

Vu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception Mme SEIGNEURET qui ne prend pas part au vote,

Affecte Le résultat de la façon suivante :

En investissement

1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé.....3 863,99 €

**BUDGET ANNEXE EAU – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011**

Vu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception Mme SEIGNEURET qui ne prend pas part au vote,

Affecte Le résultat de la façon suivante :

En investissement

1068 – Autres réserves.....149 204,53 €

En fonctionnement

002 – Résultat de fonctionnement reporté.....32 000,00 €

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE  
L'EXERCICE 2011**

Vu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception Mme SEIGNEURET qui ne prend pas part au vote,

Affecte Le résultat de la façon suivante :

En fonctionnement

002 – Résultat de fonctionnement reporté.....530 589,35 €



## **BUDGET RÉGIE DE L'OFFICE DE TOURISME – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011**

Vu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception Mme SEIGNEURET qui ne prend pas part au vote,

Affecte Le résultat de la façon suivante :

### **En fonctionnement**

002 – Résultat de fonctionnement reporté.....2 280,60 €

## **DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE – COMPTE RENDU D'UTILISATION**

Vu l'exposé de M. CAPLAIN,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Prend acte de cette communication.

## **AIDE À LA VIE ASSOCIATIVE – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Vu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Attribue les subventions de fonctionnement suivantes :

- L'association des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre (ACPG – CATM) pour un montant de 250 €.
- L'UCIA pour un montant de 4 500 € au titre des animations.
- Force Ouvrière 28 qui est habituellement aidée à hauteur de 570 €. Il est proposé de maintenir ce montant pour 2012.
- Les scouts et guides de France à qui il est envisagé d'attribuer 1 265 € comme en 2011 e une subvention d'équipement afin de leur permettre d'acquérir des tentes patrouilles de 6 places de 235 €

## **FORAGE D'ORSONVILLE – DEMANDE D'ARRÊTÉ DE CESSIBILITÉ DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE D'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE**

Par délibération n° 2010-171 du 22 décembre 2010, le conseil municipal a approuvé le contenu du dossier définitif élaboré par le bureau d'études EDREE concernant le chiffrage de l'ensemble des travaux à réaliser dans les futurs périmètres de protection immédiat et rapproché du captage d'Orsonville. Ce chiffrage comprenait entre autre, l'acquisition de la parcelle sur laquelle se situe le forage.

L'arrêté préfectoral du 2 décembre 2011 et son arrêté modificatif du 7 février 2012 déclare d'utilité publique les périmètres de protection autour du captage d'Orsonville, sur la commune de Donnemain Saint-Mamès.

La Ville de Châteaudun doit désormais acquérir la parcelle sur laquelle se situe le forage, d'une emprise de 1 230 m<sup>2</sup>, afin de le protéger tel que décrit dans l'article 11.1 de l'arrêté suscité (clôture, portail fermant à clé, système de détection anti-intrusion). Cette démarche correspond à une procédure d'expropriation.

A l'issue de l'arrêté de DUP et de l'enquête parcellaire et afin de déterminer avec précision les parcelles à exproprier, un arrêté de cessibilité doit être pris par le Préfet, qu'il transmet ensuite au juge de l'expropriation afin que la procédure se poursuive.

Vu l'exposé de M. LECOIN,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

- Décide de solliciter de M. le Préfet d'Eure-et-Loir la prise de l'arrêté de cessibilité,
- Autorise M. le Maire à entreprendre toute démarche et à signer toute pièce nécessaire à cette procédure.

## **ASSAINISSEMENT – CONTRAT D'AFFERMAGE – AVENANT N° 8**

Vu l'exposé de M. LECOIN,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

- approuve l'avenant de prolongation de durée portant ainsi la fin du contrat au 31 décembre 2013,
- autorise Monsieur le Maire à le signer.

La commission de délégation des services publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

**CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT : PRESTATION DE SERVICE ET D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE « ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT »**

Vu l'exposé de Mme FEZARD,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions entre la CAF et la Ville portant sur le financement de prestation de service et d'aide financière complémentaire par accueil de loisirs sans hébergement.

**MISSION INTERMINISTÉRIELLE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE ET LES TOXICOMANIES (MILDT) – APPEL À PROJETS**

Le coût de cette action est de 2 664 €.

La Ville de Châteaudun sollicite auprès de l'Etat une subvention de 1 000 €.

Vu l'exposé de Mme FEZARD,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable.

**PERIMÈTRE SCOLAIRE – SECTORISATION CONCERNANT LES RUES RENÉ BARRIER, MÈRE TERESA, RENÉ CASSIN ET PLACE DU PHÉNIX**

Vu l'exposé de Mme FEZARD

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Décide d'intégrer ces nouvelles rues dans le tableau ci-dessous, qui sera mis en application à compter de la rentrée scolaire 2012-2013.

**SECTEURS SCOLAIRES MATERNELS ET ÉLÉMENTAIRES**

<i>Dénomination des rues</i>	<i>Ecole Maternelle</i>	<i>Ecole Élémentaire</i>
BARRIER (rue René)	Prévert	Pasteur
CASSIN (rue René)	Brossolette	Curie
TÉRÉSA (rue Mère)	Prévert	Pasteur
PHENIX (place du)	Jean Macé	Jean Macé

**MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES –  
AVENANT N° 1 AVEC LA SOCIÉTÉ IDEX**

Vu l'exposé de M. PARDESSUS,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir avec la société IDEX correspondant à une plus-value de 6 127,29 € HT.

**ÉGLISE SAINT-JEAN-DE-LA-CHAÎNE – TRAVAUX DE LA VOÛTE –  
DEMANDE DE SUBVENTION**

Il a été constaté que la voûte de l'église Saint-Jean-de-la-Chaine était déstabilisée et que des chutes de pierres, depuis la voûte du chœur, avaient eu lieu.

Le montant de la dépense a été estimé à 131 115,85 € HT.

Le plan de financement des travaux s'établit comme suit :

**DÉPENSES**

Estimation des travaux	131 115,85 € HT	
<b>TOTAL</b>		<b>131 115,85 € HT</b>

**RECETTES**

Subvention Etat (DRAC)	30 000,00 €	
Subvention Conseil Général	50 557,85 €	
Participation Ville	50 558,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>131 115,85 € HT</b>	<b>131 115,85 HT</b>

Il est précisé que la Ville a obtenu un accord de principe de l'Etat (DRAC).

Vu l'exposé de M. PARDESSUS

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

- approuve le programme des travaux à réaliser,
- sollicite l'attribution d'une subvention de l'Etat (DRAC) pour son financement,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

## **OPÉRATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN – RÉTROCESSION DE PARCELLES À L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT (OPH)**

Dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain, il apparaît nécessaire de régulariser les emprises foncières suite à la construction du bâtiment C place du Phénix, réalisé par l'OPH.

Afin de permettre ces diverses régularisations cadastrales, il est envisagé de céder à l'OPH diverses parcelles de terrains, propriétés de la Ville :

- Parcelle section AO n° 562 pour une surface de 376 m<sup>2</sup>
- Parcelle section AO n° 566 pour une surface de 473 m<sup>2</sup>
- Parcelle section AO n° 569 pour une surface de 173 m<sup>2</sup>

L'estimation de France Domaine du 14/02/2012 pour l'ensemble de ces trois parcelles est de 7 700 €.

Cette cession est une partie d'un ensemble de régularisations cadastrales qui fait apparaître également nombre de parcelles, propriétés de l'OPH, à acquérir par la Ville. Dans le cadre de ces échanges de propriétés, il est envisagé une cession pour l'euro symbolique non versé.

Vu l'exposé de M. VILPOU,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire :

- à céder les parcelles cadastrées section AO n° 562, 566 et 569 pour l'euro symbolique non versé,
- à signer les actes à intervenir.

## **OFFICE DE TOURISME – CONSEIL D'EXPLOITATION – REMPLACEMENT D'UN DÉLÉGUÉ**

Vu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de M. PARDESSUS et de M. HUMEAU qui ne prennent pas part au vote,

Décide de nommer au conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme, le Président du club Canoë-Kayak Dunois.

## **CAMPING MUNICIPAL – TRAVAUX – DEMANDE DE SUBVENTION**

Un budget d'investissement a été inscrit au budget primitif pour réaliser des travaux d'amélioration au camping municipal, travaux nécessaires pour maintenir celui-ci dans la catégorie 2 étoiles : ces travaux comprennent principalement une amélioration de la salle d'animation, une rénovation de la salle laverie, la pose de bacs à laver accessibles aux handicapés, la réalisation d'une douche accessible aux handicapés, un accès handicapés autour du bloc sanitaire 1 et la matérialisation d'un parking visiteur.

Ces travaux ont été estimés à environ 20 000 € HT.

Vu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire :

- à solliciter auprès du Conseil Général, une subvention au titre de l'aide à l'amélioration des hébergements touristiques à hauteur de 20 % du montant HT des travaux d'amélioration du camping municipal,
- à signer tous documents afférents à cette demande.

## **DIFFUSION D'INFORMATIONS SUR LE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT – AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'HABILITATION INFORMATIQUE**

Par délibération n° 2011-073 du 22 juin 2011, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'habilitation informatique pour les Accueils de loisirs sans hébergement [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr) n°2011-10.

Vu l'exposé de M. CAPLAIN,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'habilitation informatique ayant pour but de formaliser les modalités de diffusion des informations et de renseigner les données relatives aux disponibilités.

## **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : CHAUFFERIE BIOMASSE**

Vu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve le choix du titulaire, la société GDF SUEZ Energie Services, agissant au nom et pour le compte de la société DUNoise Energie Services,

Approuve les termes de la convention de délégation de service public,

Autorise M. le Maire à signer ce contrat et toutes pièces et actes y afférents et notamment les polices d'abonnement relatives aux bâtiments communaux.

## **TRES HAUT DÉBIT EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE**

La Compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques est prévue au I de l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette compétence est détenue de droit par chaque commune.

Pour mettre en œuvre le SDTAN d'Eure-et-Loir et établir le réseau de communication à très haut débit, il convient que cette compétence soit transférée par les communes à l'EPCI dont elles sont membres (C'est déjà le cas dans certaines Communautés de Communes).

Vu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Décide :

- que le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Dunois prenne dans les compétences facultatives, la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales,
- de déclarer que la compétence ainsi définie sera effective dès la prise de l'arrêté préfectoral à intervenir,
- de saisir la commission locale d'évaluation des transferts de charges, le cas échéant.
- d'autoriser par dérogation à l'article L.5214-27 du CGCT, le Conseil communautaire à prendre la décision d'adhérer à un syndicat mixte ouvert (SMO) dans le cadre de l'article L.5211-17 du CGCT.

## **« auTOUR du CHANTier » – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'INVESTISSEMENT**

La déconstruction des deux tours de Beauvoir, dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine, va débuter d'ici la fin de l'année 2012, pour laisser place à un nouveau projet de construction de logements.

Si la mutation du quartier est globalement bien comprise par les habitants et les riverains, la disparition des tours interpelle, inquiète, intrigue, suscite de l'émotion. La Municipalité a donc pensé mettre en place un projet festif, musical et participatif « auTOUR du CHANTier » qui permettrait aux Dunois d'opérer la transition avec le futur aménagement du site.

Ce projet est prévu le 29 septembre 2012. Toute la ville y sera invitée afin d'y participer, tous les Dunois pourront être acteurs ou spectateurs.

Afin que cette manifestation soit un succès, il est prévu l'acquisition de divers matériels (grilles d'exposition, instruments de musique, ...) pour un coût de 10 000 €.

Vu l'exposé de M. CAPLAIN,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Décide de solliciter auprès de Monsieur BILLARD, Sénateur, une subvention à hauteur de 5 000 €, soit 50% du montant investi par la Ville et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

## **CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE – PROGRAMME D' ACTIONS 2012**

La Politique de la Ville constitue le cadre par lequel l'Etat, les collectivités locales et leurs partenaires s'engagent à mettre en œuvre de manière concertée des politiques territorialisées de développement social et urbain.

Le CUCS a été signé en 2007 pour une durée de 3 ans. Il a été reconduit jusqu'au 31 décembre 2014 (circulaire du 8 novembre 2010).

Le CUCS intervient selon 5 priorités :

- 1- L'amélioration de l'habitat et du cadre de vie,
- 2- L'accès à l'emploi et le développement économique,
- 3- La réussite éducative et l'égalité des chances,
- 4- L'amélioration de la prévention et l'accès à la santé-solidarité,
- 5- La citoyenneté et la prévention de la délinquance.

Territoire concerné : Zone Urbaine Sensible Beauvoir.

Vu l'exposé de M. CAPLAIN,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,



A l'unanimité,

Décide

- de valider le budget pour des actions portées par la Ville,
- de valider les subventions accordées par la Ville aux associations,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ces actions et à percevoir le financement correspondant.

**MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE –  
AVENANTS LOTS N° 1, 4, 5, 6 et 15**

Vu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de M. COUTOU, Mme BERGER et de M. JOSSEAUX qui s'abstiennent,

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable.

Autorise M. le Maire à signer les avenants à intervenir avec les entreprises suivantes :

Lot n° 1 "démolitions, gros-œuvre, étanchéité" – Entreprise LE BATIMENT DUNOIS

Montant initial du marché	1 000 000,00 € HT	1 196 000,00 € TTC
Montant de l'avenant n° 1	+ 1 193,35 € HT	+ 1 427,25 € TTC
Montant de l'avenant n° 2	+ 28 089,54 € HT	+ 33 595,08 € TTC
<b>Montant du nouveau marché</b>	<b>1 029.282,89 € HT</b>	<b>1 231.022,33 € TTC</b>

Lot n° 4 "menuiseries extérieures bois" – Entreprise A.B.P. MENUISERIES DUNOISES

Montant initial du marché	114 488,70 € HT	136 928,48 € TTC
Montant de l'avenant n° 1	- 34 660,80 € HT	- 41 454,31 € TTC
<b>Montant du nouveau marché</b>	<b>79 827,90 € HT</b>	<b>95 474,17 € TTC</b>

Lot n° 5 "menuiseries extérieures métalliques" – SOCIETE NOUVELLE FRANCHET

Montant initial du marché	269 089,80 € HT	321 831,40 € TTC
Montant de l'avenant n° 1	- 9 911,80 € HT	- 11 854,51 € TTC
<b>Montant du nouveau marché</b>	<b>259 178,00 € HT</b>	<b>309 976,89 € TTC</b>

Lot n° 6 "menuiseries intérieures" – Entreprise J.P.V. BATIMENT

Montant initial du marché	266 000,00 € HT	318 136,00 € TTC
Montant de l'avenant n° 1	+ 20 000,00 € HT	+ 23 920,00 € TTC
<b>Montant du nouveau marché</b>	<b>286 000,00 € HT</b>	<b>342 056,00 € TTC</b>

Lot n° 15 "électricité, courants forts, courants faibles" – Entreprise S.C.E.

Montant initial du marché	253 000,00 € HT	302 588,00 € TTC
Montant de l'avenant n° 1	+ 2 694,94 € HT	+ 3 223,15 € TTC
Montant de l'avenant n° 2	+ 3 729,08 € HT	+ 4 459,98 € TTC
<b>Montant du nouveau marché</b>	<b>259 424,02 € HT</b>	<b>310 271,13 € TTC</b>

**MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE – MARCHÉ : LOT N° 7**

Par délibération N° 2011-028 du 28 mars 2011, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir avec la société FEUGEREUX JOSSE dans le cadre des travaux relatifs à la maison de santé pluriprofessionnelle.

Ce marché concernait le lot n° 7 « Mobilier » pour un montant de 201 789,86 € HT.

Par courrier en date du 10 avril dernier, Maître GUY PIERRAT, administrateur judiciaire, nous a informés de l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au bénéfice de cette société et de sa volonté de résilier le marché nous liant à cette entreprise.

Dans ce cadre, afin de ne pas ralentir les travaux, et pour faire face à une urgence impérieuse résultant de circonstances imprévisibles pour le pouvoir adjudicateur, une consultation a été relancée.

La société BRACHET nous a présenté une offre conforme à hauteur 192 988,39 € HT

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de M. COUTOU, Mme BERGER et de M. JOSSEAUX qui s'abstiennent,

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir avec ladite société.

**CADRE ADMINISTRATIF – CRÉATIONS DE POSTES**

Vu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Décide de la création des postes au cadre administratif

## **CRÉATIONS DE POSTES DE SAISONNIERS**

Vu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

### **1) SERVICE JEUNESSE**

- 20 postes d'adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe pour les centres de loisirs fonctionnant du 6 juillet au 3 août 2012, soit 21 jours.
- 18 postes d'adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe pour les centres de loisirs fonctionnant du 6 août au 3 septembre 2012, soit 20 jours.

### **2) CENTRE NAUTIQUE**

- Un poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps complet, faisant fonction de maître nageur, du 1<sup>er</sup> juillet au 2 septembre 2012.

## **MARCHÉS – ACQUISITION ET LOCATION DE PHOTOCOPIEURS**

Les contrats de maintenance des photocopieurs des écoles et des services municipaux arrivent à échéance le 30 juin prochain.

Dans ce cadre, un appel d'offres a été lancé conformément aux articles 57 et suivants du code des marchés publics composé de deux lots :

Lot 1 : photocopieurs pour les écoles

Lot 2 : photocopieurs pour les services municipaux

S'agissant du lot n° 1, la commission d'appel d'offres a décidé d'acquérir les photocopieurs destinés aux écoles à savoir 15 appareils pour un montant de 29 670 € HT à la société BUSINESS REPRO CENTRE.

Concernant le lot n° 2, la commission d'appel d'offres a décidé de louer les photocopieurs destinés aux services municipaux sur la base de 30 appareils pour un loyer mensuel de 2 475,04 € HT à la société RICOH.

Vu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés intervenir avec ces deux sociétés.

## **MANDATS SPÉCIAUX DES ÉLUS – DÉPLACEMENT À KROMERIZ ET SCHWEINFURT**

Notre ville jumelle KROMERIZ (République Tchèque) organise du 1<sup>er</sup> au 05 juillet prochain une rencontre intitulée « Jeux sportifs seniors ».

A ce titre, une délégation officielle composée de Madame Nathalie VASSEUR et de Messieurs Fabien PARDESSUS et Carlo ZANELLO représentera la Ville de CHÂTEAUDUN.

Il est proposé d'autoriser cette délégation à se rendre à KROMERIZ du 1<sup>er</sup> au 05 juillet 2012 et de prendre en charge les frais liés aux transports et au séjour.

Par ailleurs, la Ville de SCHWEINFURT (Allemagne) nous a adressé une invitation pour participer au 40<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage entre SCHWEINFURT et MOTHERWEL (Ecosse) le 14 juillet prochain.

Il est proposé que Monsieur Christophe CAPLAIN, Mme CIMIANO et M. METAIS représentent la Ville de CHÂTEAUDUN et de prendre en charge les frais liés aux transports et au séjour.

Vu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable à ces propositions.

### **DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations du n°2012-047 au n°2012-102.

**Carlo ZANELLO**  
*Secrétaire de séance*